

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE FONTANES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juillet à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Alain THEROND, Maire.

Présents : C. BERNARD, A-M CALVETTI, N. PERGET, L. WINTERSTAN, L. GRANIER, G. ROUMAJON, M. SCRINZI, A. THEROND.

Absent excusé : TROUSSELLE Dominique, RICHIER Christian.

Pouvoirs : TROUSSELLE Dominique à BERNARD Chantal, RICHIER Christian à Gilles ROUMAJON.

Absents : S. VON RENNENKAMPFF, Y. ALBARET, V. BUCAMP, J. WINTERSTAN.

Date de la convocation : le 11 juillet 2025

Secrétaire de séance : Martial SCRINZI

2025.020 – LANCEMENT PROCEDURE MARCHÉ PUBLIC. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ D'ACHAT DE FOURNITURE AVANT LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 8 Votants : 10

Objet: marché public pour la fourniture et la livraison d'un tracteur agricole avec reprise de l'ancien véhicule.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'achat d'un tracteur agricole en remplacement du tracteur de marque SAME, propriété de la commune. Ce matériel rencontre des problèmes techniques nécessitant son remplacement. En tenant compte de sa vétusté et de l'importance de la panne, il n'y a pas lieu de procéder à la réparation mais à la vente.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

La nature des prestations :

Fourniture et livraison d'un tracteur agricole avec reprise de l'actuel tracteur de marque SAME, propriété de la commune de Fontanès.

Principales caractéristiques techniques du tracteur : (voir acte d'engagement)

Moteur : 3 cylindres turbocompressés, puissance 75 CV, norme antipollution Phase V, périodicité de l'entretien : 600 heures, sans réservoir d'AdBlue.

Transmission avec inverseur hydraulique Powershuttle 20x20

Système hydraulique : Lift-O-Matic, 3 sorties.

Relevage arrière : 3 points

Prise de force arrière : normalisée 1 pouce 3/8, 6 cannelures, régime 540 tr/min

Porte masses ; 8 x 30 kgs

Cabine : Hermétique à la poussière, arceau de sécurité intégré, climatisation.

Roues : pneumatiques type agraire

Autres informations utiles :

Homologation routière, Immatriculation (carte grise et plaque posée) éclairage routier homologué, gyrophare, triflash

2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 60 000 € HT.

3 - Procédure envisagée

Compte tenu du montant prévisionnel du marché, Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (MAPA), en application définie aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par la commission d'appel d'offres.

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres (ou toute autre procédure appropriée) dans le cadre du projet de fourniture et de livraison d'un tracteur agricole avec reprise de l'ancien véhicule et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget général 2025 (M57) au chapitre 21.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Martial SCRINZI



Le Maire

Alain THEROND



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.